

**Imbeault, Caroline**

Projet de reconstruction de la route 138 dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne à Franquelin

6211-06-006

**De:** Gendron-Bouchard, Jean-Philippe  
**Envoyé:** 5 mai 2017 14:02  
**À:** Gagnon, Lilly  
**Cc:** Beaudin, Jessica; Lepage, Line (DCN); Bérubé, Michel; Berubé, Carol  
**Objet:** Réaménagement de la route 138 dans le secteur des lacs Thompson et la Ligne - Empiètements dans les milieux humides et aquatiques

Bonjour,

Voici l'information demandée relativement aux empiètements estimés dans les milieux humides et aquatiques des options étudiées dans le cadre du projet de réaménagement de la route 138 dans le secteur des lacs Thompson et la Ligne. L'information qui suit est tirée de la section 5.5.2 de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) et de la réponse à la question 8 de l'addenda 2 de l'ÉIE. Ces documents sont accessibles dans le dossier du projet sur le site internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ([http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/R138\\_franquelin/documents/liste\\_documents.htm#PR](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/R138_franquelin/documents/liste_documents.htm#PR)).

L'ÉIE mentionne des empiètements totaux de 4 210 m<sup>2</sup> dans des milieux humides et de 7 000 m<sup>2</sup> dans l'habitat du poisson pour la variante 5. L'ÉIE mentionne également que le tracé rabaissé de l'option optimisé O-2011 de la variante 5 permet de réduire l'empiètement dans les lacs et les milieux humides. Ainsi, spécifiquement pour le lac à Thompson, l'empiètement passe de 2 800 m<sup>2</sup> à 1 670 m<sup>2</sup>.

La réponse à la question 8 de l'addenda 2 décrit dans le détail les empiètements des optimisations O-2011 et O-2015 de la variante 5. Globalement, cette nouvelle optimisation permet de limiter les pertes de milieux humides à 2 350 m<sup>2</sup> et celles d'habitat du poisson à 865 m<sup>2</sup>. Ainsi, malgré les deux optimisations envisagées, ces empiètements résiduels ne peuvent être évités.

Les empiètements résiduels doivent être compensés par la création de milieux humides et aquatiques de superficies et de valeurs écologiques égales ou supérieures. Le Ministère élabore présentement un programme de compensation comportant le réaménagement de milieux humides riverains et d'habitat du poisson dans le lac à Thompson. Ces nouveaux milieux pourraient représenter un total de 4 900 m<sup>2</sup>. Ainsi, en considérant la perte globale inévitable de 3 215 m<sup>2</sup> de milieux humides et aquatiques, le projet de compensation pourra mener à un gain net éventuel de l'ordre de 1 685 m<sup>2</sup> de milieux humides et aquatiques.

Le tableau suivant présente les valeurs globales des empiètements estimés pour la variante 5 selon les deux options d'optimisation. Plus de détails sont présentés dans le rapport d'ÉIE et les addendas.

Type d'habitat	Optimisation O-2011	Optimisation O-2015	Compensation
Milieux humides	4 210 m <sup>2</sup>	2 350 m <sup>2</sup>	4 900 m <sup>2</sup> (Superficies à détailler – projet en cours d'élaboration)
Milieux aquatiques (Habitat du poisson)	7 000 m <sup>2</sup>	865 m <sup>2</sup>	
<b>Bilan</b>	-11 210 m <sup>2</sup>	-3 215 m <sup>2</sup>	+4 900 m <sup>2</sup>
<b>Bilan final</b>			+1 685 m <sup>2</sup>

Salutations.

**Jean-Philippe Gendron-Bouchard**  
 Biologiste

**Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Direction de la Côte-Nord

625, boulevard Laflèche, bureau 110

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Tél. : 418-295-4788, poste 2332

[Jean-Philippe.Gendron-Bouchard@transport.gouv.qc.ca](mailto:Jean-Philippe.Gendron-Bouchard@transport.gouv.qc.ca)

**Avis de confidentialité**

**Ce courriel peut contenir des informations confidentielles et ne s'adresse qu'à son destinataire.**

**S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.**

**Merci !**

95 à 99 % de l'impact environnemental associé au cycle de vie d'une chaussée découle de la circulation automobile (Pereira et coll., 2001).

**Transportez-vous intelligemment!**

**Notre expertise vaut plus!**

**Message important du personnel professionnel du gouvernement du Québec en négociation**

Comme le souligne le Conseil du trésor, **préserver l'expertise de la fonction publique** en misant sur les ressources internes est un enjeu capital pour l'accomplissement des missions publiques de l'État. Pour y parvenir, **offrir des salaires compétitifs est essentiel**. Pourtant, l'Institut de la statistique du Québec confirme que le personnel professionnel de l'administration publique québécoise accuse un **retard de rémunération globale de plus de 22 %** par rapport aux autres professionnels du secteur public.

Au lieu de combler l'écart de rémunération entre le personnel professionnel de l'administration publique et celui qui n'en fait pas partie, le gouvernement vise à le creuser davantage. La pérennité des biens collectifs et la saine gestion des fonds publics exigent la **reconnaissance des experts de l'État**. L'offre de services publics de qualité en dépend.